

Avis sur une règle

Questions-réponse

2026.003

Date de la publication : 6 janvier 2026

Place pour laisser une marque derrière.

Question 1

La place à la marque est la place pour un bateau pour :

- (a) aller à la marque lorsque sa route normale est de s'en approcher,
- (b) contourner ou passer la marque du côté requis, et
- (c) la laisser derrière.

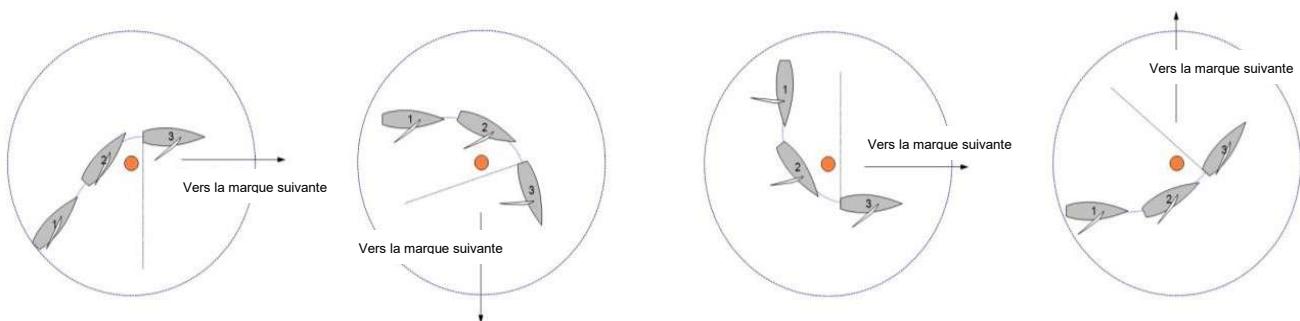
A quel moment un bateau laisse-t-il une marque derrière ?

Réponse 1

Un bateau laisse une marque derrière lorsque celle-ci se trouve derrière une ligne perpendiculaire à l'axe du bateau passant par le point le plus arrière de sa coque et de son équipement en position normale.

Question 2

Dans lequel des schémas ci-dessous Gris a-t-il laissé la marque derrière en position 3 ?



Réponse 2

Gris a laissé la marque derrière en position 3 dans tous ces schémas.

Question 3

Si un bateau ayant droit à la place à la marque et se trouvant dans la zone laisse momentanément la marque derrière alors qu'il manœuvre dans la zone, a-t-il toujours droit à la place à la marque ?

Réponse 3

Si un bateau a droit à la place à la marque et laisse momentanément la marque derrière alors qu'il manœuvre dans la zone, il conserve son droit à la place à la marque si sa route normale reste de naviguer près de la marque ou s'il n'a pas encore contourné ou passé la marque du côté requis.

Question 4

Lorsqu'un bateau est tenu de donner à un autre la place à la marque à une marque d'arrivée, cette obligation inclut-elle la « place pour laisser la marque derrière » ?

Réponse 4

Oui.

À une marque d'arrivée, la place à la marque inclut également la place pour laisser la marque derrière.